



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 146-2011 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
084-95 RELATIF À LA TARIFICATION DES AMENDEMENTS À LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-06-1488

RÈGLEMENT NUMÉRO 146-2011 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
084-95 RELATIF À LA TARIFICATION DES AMENDEMENTS À LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro
146-2011 fut donné par Henriette Rivard Desbiens, conseillère, à la séance
régulière du conseil municipal, tenue le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de tarifier les amendements à la
réglementation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le
présent règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal donnent dispense de
lecture au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Gagnon, conseiller, appuyé par
Denis Lahaye, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'abroger le
règlement 084-95.

Christian Fortin
Maire

Johanne Faucher
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée

AVIS DE MOTION : 2 mai 2011
ADOPTION : 6 juin 2011
PUBLICATION : 7 juin 2011
ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 juin 2011

